



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 13527

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la sécurité maritime. Dans son rapport de novembre 2012 sur « la sécurité des navires et de leurs équipages », la Cour des comptes recommande d'améliorer le pilotage stratégique de la politique de sécurité des navires sous pavillon français en rassemblant dans un document unique les données concernant la sécurité et les accidents dans le secteur de la pêche. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

La direction des affaires maritimes (DAM) a pris en compte l'objectif visant à rassembler en un document unique les données concernant la sécurité et les accidents dans le secteur de la pêche. Les données concernant l'accidentologie dans ce domaine sont déjà disponibles dans différentes sources d'informations documentaires ou informatiques. Elles seront compilées et mises à jour. Ce résultat sera inscrit comme objectif de la DAM dans le cadre de sa politique qualité. En outre, le Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA-mer) continuera, au titre de ses attributions et de ses missions, à publier dans un document unique son rapport annuel d'activité tiré de la statistique des accidents et événements de mer ainsi que de ses recommandations d'enquêtes techniques.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13527

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7343

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2655